

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 27 mai 2016</b>	<b>N° 2016-285</b>

Convocation du 20 mai 2016

Aujourd'hui vendredi 27 mai 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
M. Jacques GUICHOUX à Mme Michèle FAORO  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY  
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE  
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON  
Mme Andréa KISS à M. Michel VERNEJOUL  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Maribel BERNARD à M. Erick AOUIZERATE  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
Mme Anne BREZILLON à M. Nicolas BRUGERE  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET  
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Florence FORZY-RAFFARD  
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN  
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Jacques COLOMBIER.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Virginie CALMELS à M. Franck RAYNAL à partir de 10h20  
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h15  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Martine JARDINÉ à partir de 11h35  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Gérard CHAUSSET jusqu'à 10h10  
Mme Chantal CHABBAT à Mme Christine PEYRÉ à partir de 11h15  
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h40  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h00  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h15  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h50  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 11h50  
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h30  
M. Michel POIGNONEC à M. Pierre LOTHAIRE jusqu'à 10h40  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir 10h50

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Fabien ROBERT à partir de 11h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 27 mai 2016</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction du développement économique</b>	<b>N° 2016-285</b>

---

**Association Réseau entreprendre Aquitaine - Programme d'actions 2016 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation**

---

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'association Réseau entreprendre Aquitaine, créée le 15 décembre 1995, est membre du Réseau entreprendre et se positionne sur des projets de création d'entreprises et d'emplois, quel que soit leur secteur d'activité, innovant ou traditionnel, portés par des créateurs ou des repreneurs n'ayant jamais été chefs d'entreprises ou n'ayant qu'une expérience d'entreprise unipersonnelle.

Réseau entreprendre Aquitaine accompagne ces créateurs avec l'appui de chefs d'entreprises expérimentés.

Bordeaux Métropole a fondé un partenariat avec un certain nombre de structures, telles que cette association, qui assurent sur le territoire une fonction d'accompagnement à la création d'entreprises et au développement de l'entrepreneuriat auprès de publics spécifiques et/ou en difficulté socio-économique.

Elle contribue ainsi, grâce au soutien financier qu'elle apporte à ces associations, dont les domaines d'intervention se complètent et constituent un maillage sur le territoire de la Métropole, à un effet levier en faveur de la création d'entreprises.

L'association Réseau entreprendre Aquitaine débute sa démarche par un premier accompagnement au montage de dossier dès l'accueil du porteur de projet. Après examen, le comité d'engagement de l'association valide l'opportunité d'un accompagnement à la fois financier (octroi de prêts d'honneur) et humain.

Ainsi, les lauréats ont la possibilité de bénéficier de conseils personnalisés, d'échanges collectifs, de partages d'expériences et d'un effet de mise en réseau permanent. Cet accompagnement se déroule en principe sur une période de deux années.

En 2015, les résultats de l'accompagnement de Réseau entreprendre Aquitaine sont les suivants :

- il y a eu 711 demandes de candidats potentiels,
- 149 candidats ont été rencontrés en 1<sup>er</sup> rendez-vous,
- 28 candidats ont été présentés en comité d'engagement,
- 25 entreprises ont été promues lauréates et 39 personnes ont été lauréates,
- 97 emplois ont été créés ou sauvegardés (potentiellement 188 à 3 ans),
- 576 000 € de prêts ont été accordés (pour un prêt moyen de 25 000 €),

- 60 entreprises lauréates ont été accompagnées,
- 540 rendez-vous entre lauréats et chefs d'entreprises accompagnateurs ont été réalisés, soit 1 080 heures de bénévolat.

Pour l'année 2016, le Réseau entreprendre s'est fixé pour objectif :

- d'accroître sa couverture territoriale :
  - o Visibilité permanente du Réseau Entreprendre Aquitaine auprès du public, des partenaires et des adhérents potentiels,
- d'accueillir le maximum de porteurs de projet :
  - o Détecter toujours plus de porteurs de projets ayant besoin d'accompagnement,
  - o Aider des projets ayant un besoin important de financement (reprise, industrie ...) en proposant un prêt d'honneur allant jusque 50k€ pour faciliter et accélérer leur démarrage,
  - o Augmentation du nombre de projets suivis innovants au sens large,
  - o Favoriser l'accompagnement de projets à fort besoin capitalistique et à fort potentiel de développement (Programme CROISSANCE)
- d'accueillir de nouveaux membres :
  - o pour maintenir la qualité de l'accompagnement des créateurs et repreneurs,
  - o pour augmenter notre budget de fonctionnement.

Le montant des prêts d'honneur accordés aux lauréats varie de 15 000 à 50 000 € selon l'envergure du projet à soutenir et le taux de pérennité des entreprises créées est de 84% sur 5 ans.

Les programmes d'accompagnement développés en 2015 vont se poursuivre en 2016, à savoir :

- Le programme « croissance », avec de nouveaux parcours pour le financement et l'accompagnement des lauréats ayant déjà trois ans d'activité et souhaitant partir sur une forte croissance (50 salariés et/ou 5 millions d'euros de chiffre d'affaires),
- Le programme « innovation-parcours adapté », avec un meilleur accueil des porteurs de projets à caractère innovant (non-restreint à l'innovation technologique, et avec un renforcement des liens avec les acteurs de l'innovation),
- La poursuite du programme « bâtiment », avec une animation mensuelle transversale orientée métier pour renforcer les liens face à la crise connue du secteur,
- Le programme « anciens lauréats », avec l'animation trimestrielle des anciens lauréats pour les garder dans le giron de l'association en vue de les faire adhérer entre autres.

Ainsi, Bordeaux Métropole est sollicitée pour une participation financière au plan d'actions 2016 de l'association Réseau entreprendre Aquitaine dans le cadre d'un budget prévisionnel de 366 250 € réparti comme suit:

DEPENSES	En €	RECETTES	En €	%
<b>Achats</b> (consommables, fournitures et équipements)	5 000	<b>Subventions d'exploitation</b>		
<b>Services extérieurs</b> (loyers, locations matériel et auto, entretien et surveillance, travaux et réparations, assurances)	16 500	Conseil régional	6 000	1,6%
<b>Autres services externes</b> (garanties de prêts et frais bancaires, publicité, déplacements, missions et réceptions, frais postaux et télécoms)	139 629	Bordeaux Métropole	10 000	2,7%
<b>Impôts et taxes</b>	13 000	Commune de Bordeaux	10 000	2,7%
<b>Charges de personnel</b>	191 381	Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux	5 000	1,3%
		<b>Autres produits de gestion courante</b>		
		Cotisations	191 250	52,3%
		Autres (dons, banques, sponsoring)	74 000	20,2%
		<b>Transferts de charges</b>	70 000	19,2%

<b>Dotations aux amortissements</b>	740			
<b>TOTAL (en €)</b>	<b>366 250</b>	<b>TOTAL (en €)</b>	<b>366 250</b>	

Dans ce cadre budgétaire, le montant des subventions publiques de 31 000 € s'élève à 8,4% du montant du budget. La participation de Bordeaux Métropole de 10 000 € représente 32,2% des participations publiques et 2,7% du montant du budget prévisionnel 2016.

La participation sollicitée auprès de la Métropole est identique à celle de 2015, malgré l'augmentation du budget de l'association. Le budget prévisionnel 2015 s'élevait à 323 100 € et le budget prévisionnel 2016 à 366 250 €, soit une augmentation de 13,3%.

A noter ci-dessous le bilan financier concernant les deux dernières années de partenariat :

	Budget N	Prévisionnel N-1	Réalisé N-2
Charges de personnel / budget global	52,25%	51,06%	53,72%
% de participation de BM / Budget global	2,7%	3,1%	3%
% de participation des autres financeurs / Budget global (une ligne par principaux financeurs publics)	Région : 1,6% Bordeaux : 2,7% CCI de Bordeaux : 1,3%	Région : 1,8% Bordeaux : 3,1% CCI de Bordeaux : 3,1%	Région : 1,53% Bordeaux : 3% CCI de Bordeaux : 3%

### Modalités de versement de la subvention

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

### Obligations de l'association Réseau entreprendre Aquitaine

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, Réseau entreprendre Aquitaine est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif (annexe 1 complétée des colonnes « Réalisé ») et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2017, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire:

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'Annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce.

- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales (compétences exercées par les Métropoles),  
**VU** la délibération n° 2012/0326 du Conseil de Communauté du 25 mai 2012 adoptant le règlement d'intervention à vocation économique en faveur des outils d'aide à la création d'entreprises,  
**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,  
**VU** la demande formulée par l'organisme en date du 2 septembre 2015,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT :**

- Le rôle joué par Réseau entreprendre Aquitaine pour un nombre croissant de porteurs de projets, et le développement de l'entrepreneuriat qu'il induit sur le territoire de la métropole bordelaise,
- que la création d'entreprises et d'emplois est un des axes prioritaires de la politique économique de Bordeaux Métropole,
- que le dispositif d'accompagnement adopté par le Réseau entreprendre Aquitaine permet un fort taux de pérennisation des entreprises soutenues,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention de 10 000 € à Réseau entreprendre Aquitaine au titre de son plan d'actions 2016.

**Article 2 :** d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention.

**Article 3 :** d'imputer cette subvention sur le budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 mai 2016

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>13 JUIN 2016</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>13 JUIN 2016</b></p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Virginie CALMELS</p>
---	---

**ANNEXE 1**

Nom de l'organisme :		Année :					
CHARGES (en euros)				PRODUITS (en euros)			
	Budget	Réalisé	Ecart en valeur		Budget	Réalisé	Ecart en valeur
<b>60 – Achats</b>	-	-	-	<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>	-	-	-
Achats d'études et de prestations de service			-	Marchandises			-
Achats de matières et fournitures			-	Prestations de services			-
Fournitures non stockables (eau, énergie)			-	Produits des activités annexes			-
Fournitures d'entretien et de petit équipement			-				-
Fournitures administratives			-	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	-	-	-
Autres fournitures			-	État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))			-
<b>61 - Services extérieurs</b>	-	-	-	Région			-
Sous traitance générale			-	Département			-
Locations mobilières et immobilières			-	Bordeaux Métropole			-
Entretien et réparation			-	Autres EPCI			-
Assurances			-	Commune(s)			-
Documentation			-	Organismes sociaux			-
Divers			-	Fonds européens			-
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	-	-	-	Emplois aidés			-
Rémunérations intermédiaires et honoraires			-	Autres (précisez) :			-
Publicité, publications			-				-
Déplacements, missions et réceptions			-	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	-	-	-
Frais postaux et de télécommunication			-	Cotisations			-
Services bancaires			-	Autres			-
Divers			-				-
<b>63 - Impôts et taxes</b>	-	-	-	<b>76 - Produits financiers</b>			-
Impôts et taxes sur rémunérations			-				-
Autres impôts et taxes			-	<b>77 - Produits exceptionnels</b>			-
<b>64 - Charges de personnel</b>		-	-				-
Rémunérations du personnel			-	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>			-
Charges sociales			-				-
Autres charges de personnel			-	<b>79 – Transfert de charges</b>			-
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			-				-
<b>66 – Charges Financières</b>			-				-
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>			-				-
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>			-				-
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	-	-	-	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	-	0	0
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>	-	-	-	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	0	0	0
- Secours en nature			-	- Bénévolat			0
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations			-	- Prestations en nature			0
- Personnel bénévole			-	- Dons en nature			0

Date / Nom et signature du Président ou du représentant légal